

DELIBERATION N° 01.34 DU 15 novembre 2001
RELATIVE AU PROJET DE NOUVEAUX LOCAUX A ROUEN

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

VU le décret n° 66-700 du 14 septembre 1966 relatifs aux Agences Financières de Bassin, modifié par les décrets n° 74-284 du 8 avril 1974 et n° 75-998 du 28 octobre 1975,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil d'Administration donne son accord sur la construction d'un bâtiment neuf pour la direction de secteur Seine-aval dans l'espace des marégraphes à Rouen.

Le Directeur de l'Agence de l'Eau est autorisé à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public avec le Port autonome de Rouen et à procéder à toutes les formalités utiles pour conduire ce projet de construction.

Le Secrétaire
Directeur de l'Agence,


P.A. ROCHE

Le Président du
Conseil d'Administration,


J.P. DUPORT